



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 6 décembre 2010

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DÉPLORE LES DÉLAIS EXCESSIFS DANS LA MISE EN CONGÉ DE NOMBREUX PATIENTS HOSPITALISÉS

(TORONTO) Dans son *Rapport annuel 2010*, diffusé aujourd'hui, le vérificateur général Jim McCarter révèle que plus de 50 000 patients en Ontario ont été hospitalisés plus longtemps que nécessaire en 2009 parce qu'ils ne pouvaient pas obtenir les soins nécessaires après leur mise en congé.

« Nous savons qu'il peut être nocif pour la santé des patients de passer plus de temps que médicalement nécessaire à l'hôpital, a déclaré M. McCarter aujourd'hui. Ceci peut aussi retarder l'hospitalisation d'autres patients et coûter plus cher que nécessaire. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour améliorer les processus de mise en congé des patients, mais nos hôpitaux et autres établissements de soins de santé doivent aller encore plus loin pour que la mise en congé des patients s'effectue de façon sécuritaire et en temps opportun. »

Chaque année, plus d'un million de patients reçoivent leur congé des hôpitaux de l'Ontario. Plus les lits d'hôpitaux seront libérés rapidement, moins les temps d'attente en chirurgie seront longs, plus les services des urgences fonctionneront de façon efficace, et moins cela coûtera cher pour notre système de soins de santé. La plupart des patients rentrent chez eux, mais plus de 20 % d'entre eux ont besoin de différents niveaux de soutien — qui peuvent aller des services de soins à domicile à l'admission dans un établissement de réadaptation ou de soins de longue durée. Ces patients doivent souvent rester à l'hôpital en attendant d'avoir accès aux services nécessaires.

Le vieillissement de la population accentuera les pressions sur le système : en 2009, les personnes de 65 ans et plus représentaient seulement 13 % de la population ontarienne mais près de 60 % des jours-patients à l'hôpital. Le nombre de personnes âgées est censé doubler d'ici 20 ans, ce qui rend d'autant plus critique la nécessité de procédures plus efficaces de mise en congé.

Le *Rapport annuel 2010* du vérificateur général contenait notamment les observations suivantes :

- À l'échelle de la province, environ 50 % des patients qui auraient pu recevoir leur congé si des services de soins à domicile avaient été disponibles ont dû attendre six jours à l'hôpital en moyenne.
- La moitié des patients hospitalisés en attente d'admission dans des établissements de soins de santé de longue durée entre novembre 2009 et février 2010 ont été placés dans un délai de 30 jours; 90 % l'ont été dans un délai de 128 jours.
- Les temps d'attente pour les services après hospitalisation variaient considérablement selon les régions : dans les hôpitaux du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest, 90 % des patients mis en congé étaient placés dans un délai de 27 jours, comparativement à 97 jours dans le RLISS du Nord-Est.
- Dans une région, les établissements de soins de longue durée rejetaient entre 25 % et 33 % des demandes, notamment parce que le patient nécessitait trop de soins ou qu'il avait des problèmes de comportement. Dans bien des cas, ils se contentaient d'ajouter le nom des patients acceptés à une longue liste d'attente.

-30-

Renseignements :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Andréa Vanasse/Joël Ruimy
Communications
(416) 327-2336